

Adoption du Plan de protection des sources de la r gion de Quinte

Dossier de la r daction de H2o
September 2014

L'Ontario

a approuv  le Plan de protection des sources de la r gion de Quinte qui vise   mieux prot ger l'eau potable de la r gion, de la source au robinet.  labor  par le comit  de protection des sources de la r gion de Quinte, qui est compos  de partenaires municipaux et communautaires, le plan entrera en vigueur le 1er janvier 2015.

Les plans de

protection des sources visent   garantir la qualit  de l'eau des lacs, des rivi res et des autres sources d'eau souterraine qui alimentent les r seaux d'eau potable municipaux. Ces plans d terminent les mesures   prendre pour  liminer, g rer ou r duire les risques qui p sent sur les sources d'eau potable.

Dans le cadre du plan, la r gion de Quinte

devra : mettre sur pied des programmes d'entretien et d'inspection des fosses septiques qui sont conformes au code du b timent ; dresser des plans de gestion du risque pour la manutention et l'entreposage des pesticides, des carburants et du fumier, ainsi que pour les d charges et les installations relatives aux eaux pluviales ; fabriquer et poser des panneaux routiers indiquant les zones o  se trouvent les t tes de puits et les prises d'eau prot g es.

La Loi sur l'eau saine a instaur  19

comit s locaux en Ontario. Chaque comit  a  labor  un plan de protection des sources fond  sur des donn es scientifiques pour  viter que les r seaux d'eau potable municipaux ne soient contamin s par des polluants. La zone de protection des sources de Quinte comprend quatre bassins versants (Moira, Salmon, Napanee, Prince Edward) et couvre environ 6 600 kilom tres carr s. La zone compte 11 r seaux d'eau potable municipaux. Quatre r seaux sont aliment s par des sources d'eau souterraine, comme une aquif re, et sept r seaux sont aliment s par des sources d'eau superficielle, comme la baie de Quinte, le lac Ontario, le lac Roblin et la rivi re Napanee.

Plan de protection des sources de la r gion de Quinte - en anglais seulement

Environnement Ontario - 11-09-2014